



Chères et chers collègues,

La situation se péjore à nouveau...

Comme vous avez pu le vivre, il ne se passe pas un jour sans que de nouveaux développements surgissent dans le désormais épais et funeste dossier du coronavirus. Et il est souvent difficile d'y voir clair. GastroFribourg tient ici à vous informer de l'évolution de cette situation compliquée à plus d'un titre, de manière directe et à la meilleure compréhension de toutes et tous.

Vous trouverez ci-après les dernières décisions connues et prises par le Conseil d'État fribourgeois, décisions transmises ce jour à 11h00 et applicables dès ce soir à 23 heures déjà...

Ces décisions mettent fortement à mal, une fois encore, notre branche qui se trouve déjà dans une situation des plus délicates, et risquent d'être annonciatrices de difficultés insurmontables pour nombre d'entre nous. Face à cette urgence économique, nous allons poursuivre assidûment notre combat pour vous permettre de surmonter cette crise sans précédent et dans les meilleures conditions possibles.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de la situation et d'essayer de répondre aux nombreuses questions que vous pourriez vous poser dès que des réponses nous parviendront de la part des autorités.

En vous souhaitant beaucoup de courage malgré les contraintes qui vous sont imposées, nous vous adressons, chères et chers collègues, nos cordiales salutations.

Fribourg 23 octobre 2020, 11h00.

Décisions du Conseil d'État du canton de Fribourg concernant les établissements publics

Dans son [communiqué de presse de ce jour](#), le Conseil d'État relate les mesures suivantes :

- **Les discothèques et cabarets, titulaires d'une patente D, ainsi que les établissements de loisirs** (casino, salles de jeu, de billard, de bowling, etc.) **sont fermés** ;
- **tous les autres établissements publics doivent fermer à 23h00** ;
- **les établissements publics ne peuvent accueillir que des groupes de 4 personnes par table**, sauf si les clients concernés vivent dans le même ménage ;
- les exploitant-e-s d'établissements publics **doivent récolter les coordonnées de la clientèle sous forme électronique**, à raison de 1 personne par groupe. A noter que la saisie manuelle reste encore possible pour celles et ceux qui ne disposeraient de smartphone pour ce faire. Une communication sera faite ultérieurement à ce sujet par le gouvernement ;

- les rassemblements et rencontres de plus de 10 personnes dans l'espace public et dans l'espace privé **sont interdits**.

Ces mesures entrent en vigueur aujourd'hui, vendredi 23 octobre 2020 à 23h00, et sont valables jusqu'au 30 novembre 2020. Nous sommes actuellement dans l'attente de la mise à jour de l'ordonnance cantonale.

GASTROFRIBOURG

*ensemble depuis **1894***
zusammen seit

Muriel Hauser

Présidente | Präsidentin

Ch. des Primevères 15

CP/PF 326

1701 Fribourg

Tél. 026 424 65 29

www.gastrofribourg.ch